

Rails de coffrage et montants de garde-corps



Le coffrage des rebords de dalle est utilisé comme coffrage de rebord lors de la construction de dalles de béton dans les bâtiments en étages. Le montant de garde-corps et les planches latérales garantissent la protection contre les chutes prescrite dans le règlement sur la prévention des accidents BGV C22. Le système est conforme aux exigences des « Principes de contrôle des éléments de protection latéraux et des panneaux de protection pour toit » selon le règlement BGG 928 (04/1994). Le rail de coffrage remplace les bois de calage traditionnels compliqués à installer. Le rail de coffrage est introduit avec une barre de tension (DW 15 par ex.) dans le mur de béton et fixé au moyen d'écrous-tendeurs. La barre de tension doit être introduite dans la moitié supérieure du rail de coffrage. Le montant de garde-corps sera emboîté sur le rail de coffrage. La protection latérale en 3 éléments est complétée par des planches de 15 x 3 cm. Un madrier d'une épaisseur de 4,5 cm peut être utilisé comme coffrage des rebords.

